



l'écho de l'Argentonne

■ sommaire bulletin communal de Rioux-Martin août 2017

Coordonnées de la mairie	p. 2	La vie associative	p. 8
Budget	p. 3	Pass Sud Charente	p. 10
Travaux et projets communaux	p. 4	Rioux-Martin au XIX ^e siècle	p. 11
La vie communale	p. 6	Informations diverses	p. 12

Coordonnées de la mairie

Afin de vous faciliter l'accès à la mairie et aux services publics, la municipalité de Rioux-Martin a doublé les plages horaires d'ouverture au public (de 9 h à 18 h par semaine).

Le temps de travail des deux agents administratif reste le même, mais leurs missions évoluent afin de répondre à vos attentes.

Depuis l'été 2014 la mairie de Rioux-Martin est ouverte au public tous les jours, soit 5 demi-journées par semaine :

- ✓ le lundi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mardi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mercredi de 13 h 30 à 17 h
- ✓ le jeudi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le vendredi de 8 h 30 à 12 h

La mairie est ouverte toute l'année, mais en cas de fermeture exceptionnelle un avis est affiché sur la porte du bâtiment avec les coordonnées du maire et des adjoints, en cas d'urgence.

Pour nous contacter :

Adresse : Mairie, le Bourg, 16210 Rioux-martin

Téléphone : 05 45 98 19 04 (un répondeur est disponible lorsque la mairie est fermée, vous pouvez laisser un message, nous vous rappellerons)

Fax : 05 45 98 21 08

Nouvelle et seule adresse e-mail de la commune : rioux-martin@orange.fr

M. Le Maire, Gaël PANNETIER, est visible sur rendez-vous.

Pour cela merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Son numéro de portable est le : 06 63 32 17 51

Pour vous accueillir :

Mme Annick Moreau, chargée de l'état civil (actes d'état civil, copie des actes, mariages), des élections, des formalités administratives (carte identité, carte grise...), de l'urbanisme, de la comptabilité et du social.

Mlle Géraldine Nadaud, chargée des différents projets communaux, du journal communal et du site internet.

Les habitants qui le souhaitent peuvent recevoir sur leur messagerie internet des informations communales, notamment les alertes météorologiques et les manifestations à venir sur notre commune. Si ces informations vous intéressent, merci de nous communiquer votre adresse e-mail. Elle restera confidentielle et ne sera utilisée que pour des informations municipales.

La commune possède un site internet, mis à jour régulièrement, où vous trouverez toutes les informations utiles : convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies... Vous pouvez réagir aux différents articles et même vous créer un compte pour écrire vos propres articles sur la commune.

Site internet : www.rioux-martin.monclocher.com



ÉTAT CIVIL

Naissances

– LAFAGE Camille née le 22 février 2017 à Saint-Michel (16) au foyer de M. LAFAGE Cédric et Mme MATHIEU Audrey à la Haute Lande

Décès

– Mme BONNIN Yolande née MERLET, domiciliée aux Ecosais du Bourg, le 8 février 2017 à Saint-Michel (16)

– Mme RIVIÈRE Gilberte, née MAGLIN, domiciliée au Bourg, le 21 février 2017 à Barbezieux (16)

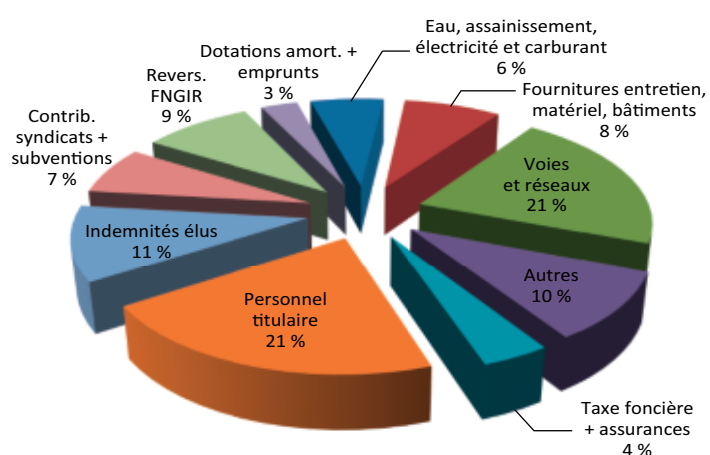
– M. GARBER William, domicilié Chez Bariot, le 20 avril 2017 à Rioux-Martin

– Notre doyen, M. GUIBERT Henry, Jacques, domicilié au Bourg, le 6 août 2017 à Barbezieux (16), à l'âge de 98 ans

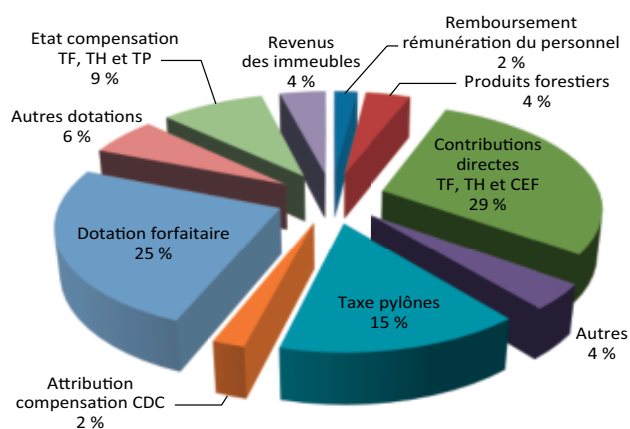
BUDGET

Budget réalisé en 2016, section fonctionnement

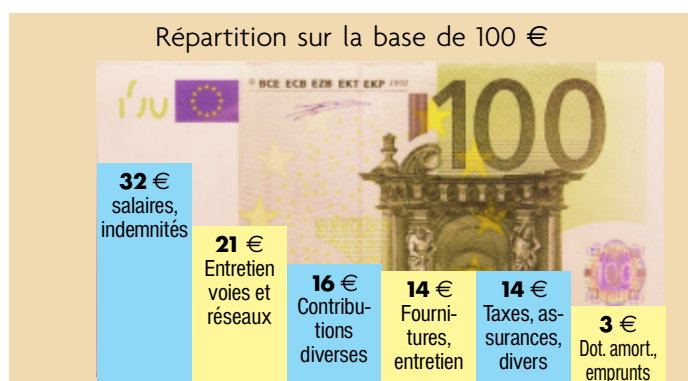
Dépenses de fonctionnement année 2016



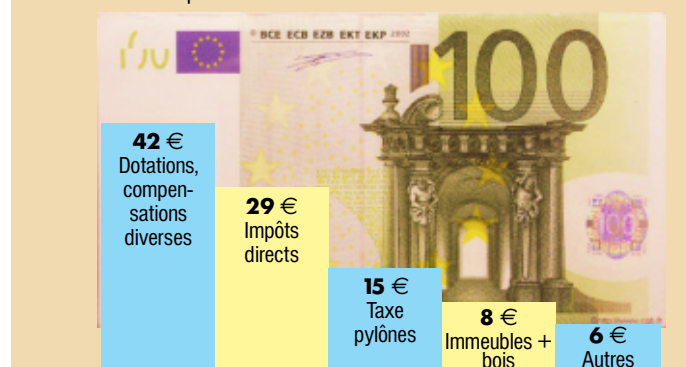
Recettes de fonctionnement année 2016



Répartition sur la base de 100 €



Répartition sur la base de 100 €



La CAF (capacité d'auto financement, qui permet de rembourser les emprunts et d'investir) de la commune est de 13 % (la moyenne des communes est entre 10 et 15 %).

Budget primitif 2017

Le budget primitif 2017 de la commune de Rioux-Martin, fonctionnement dépenses et recettes (équilibré à 350 218 €) et investissement recettes et dépenses (équilibré à 124 779 €), a été voté le 4 avril 2017.

Travaux et achats d'investissement prévus en 2017 (montants TTC)

- ✓ Immobilisations corporelles : 9 000 € (achat parcelle de M. Piton, divers équipement mairie, salle des fêtes et cuisines).
- ✓ Aménagement sécuritaire des entrées et du bourg de Rioux-Martin, phase 2 et 3, frais d'études : 4 000 €.
- ✓ Travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, tranche 1, mairie et salle des fêtes :

8 828 € (installation voirie, création place de parking + cheminement + aménagement du parvis, aménagement des sanitaires, boucle à induction magnétique, paillasons).

✓ Espace ludique et sportif, dans les jardins de la mairie : 5 070 €. Finalisation du projet cette année (1 619 € de subvention du Département).

✓ Restauration des pistes de défense des forêts contre les incendies (DFCI), année 2017 : 76 900 € (subventions accordées à hauteur de 80 %).

✓ Numérotation des habitations, noms de rues (installation, matériel et outillage) : 5 000 €.

Taux d'imposition 2017

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 4 avril 2017, a décidé de ne pas augmenter le taux des 3 taxes communales pour l'année 2017 et a voté les taux suivants :

Taxe d'habitation : 8,22 %

Taxe foncier bâti : 13,44 %

Taxe foncier non bâti : 36,20 %.

Travaux de voirie 1^{er} semestre 2017

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la Communauté de communes Tude et Dronne a défini l'intérêt communautaire pour la voirie : à compter de cette date, sur l'ensemble du territoire communautaire, la CDC Tude et Dronne n'assurera qu'une compétence en matière de bande roulante. Le fauchage et le curage des voies relèveront de la seule compétence des communes. Le transfert de la compétence « bande roulante » a été calculé sur base d'un coût moyen annualisé calculé sur la base d'un montant de travaux restant à charge de 635,931 € net de la subvention du Département (FDAC) et du FCTVA, soit un coût de travaux de 1 000 € TTC/km. Ce qui représente une enveloppe annuelle pour notre commune de 18 341 € (18,431 km x 1000 €). De cette somme il faut déduire la maîtrise d'œuvre, réalisée par le cabinet Merlin (8%). Soit une enveloppe annuelle pour les travaux de 17 717,41 € TTC.

La commission voirie s'est réunie le 30 novembre 2016 afin de prévoir les travaux pour l'année 2017. Seront donc réalisés en 2017, par le biais de la CDC Tude et Dronne :

- ✓ Voie communale n° 230 de Chez Lembert, réparations de la chaussée en point à temps pour 2 178 € TTC.
- ✓ Voie communale n° 234 de Chez Peuchaud, réparations et revêtement en enrobé chaud sur la patte d'oie + bicouche pour 1 467 € TTC (photo).

✓ Voie communale n° 32 de la Broue à la Haute Lande, réparations et revêtement bicouche sur le dernier tronçon pour 4 842 €.

✓ Le reste de l'enveloppe: 9 225 € TTC pour la voie communale n° 202 de chez Renon, réparations et revêtement bicouche.

Les travaux ont commencé début juillet 2017.



Travaux d'entretien courant 1^{er} semestre 2017

L'entreprise Naudin TP a assuré le fauchage des voies communales (banquettes, fossés et talus) et des chemins communaux et ruraux (environ 3 passages par an).

Restauration des pistes de DFCI tranches 2 et 3

Les travaux de mise aux normes de pistes forestières sur la commune de Rioux-Martin ont débuté en 2015 avec la tranche 1, composée de 2 lots de travaux, réalisés du 15 mai au 15 octobre 2015.

Les travaux de la tranche 2 et de la tranche 3 seront réalisés en 2018 car les pistes concernées ont dû être au préalable bornées.

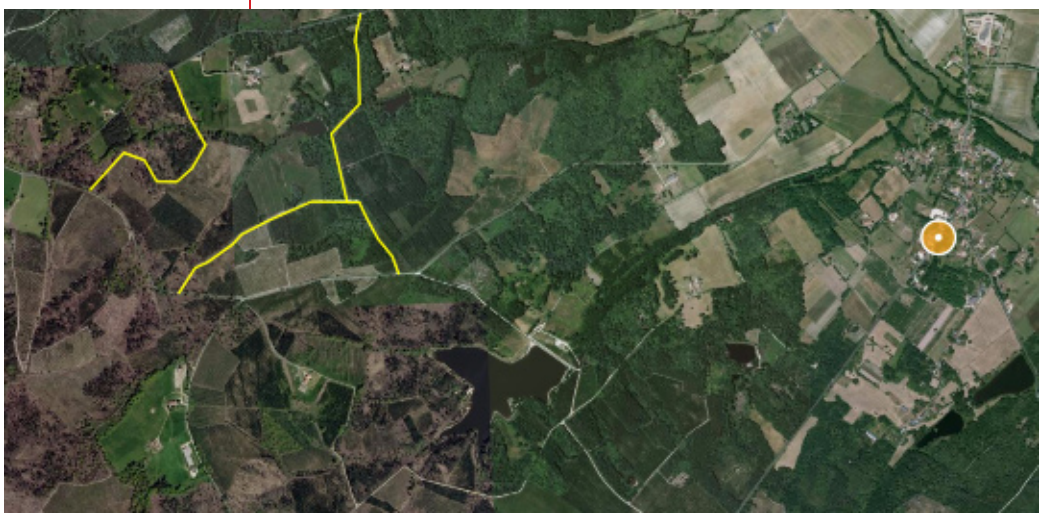
Ces travaux concerneront les pistes suivantes :

- ✓ La piste de DFCI qui sera remise aux normes, entre la route départementale n° 135 et la voie n° 4 communale de Chez Gerbeau, sur 1 170 mètres linéaires,

✓ La desserte forestière, entre la piste de DFCI ci-dessus et la voie n° 4 communale de Chez Gerbeau : restauration et remise du chemin dans son assise, sur 810 mètres linéaires,

✓ Création d'une desserte forestière entre la route départementale n° 135 et la voie n° 4 communale de Chez Gerbeau, vers la tour incendie, permettant de desservir des parcelles enclavées, sur 970 mètres linéaires.

Coût estimatif des travaux : environ 83 000 €, financés à hauteur de 80 % par l'Etat et des fonds européens.



Dénomination des voies et numérotation des boîtes aux lettres

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. La numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, pour faciliter l'accès des services publics ou commerciaux, l'accès pour les services de secours ou d'aide à domicile, la livraison du courrier et des colis, le repérage, la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

C'est ce que le conseil municipal de Rioux-Martin a décidé, lors du vote du budget primitif 2017, le 4 avril 2017.

Des réunions de travail avec les élus et les services de la Poste ont été organisées depuis le 11 janvier 2017. Puis une réunion publique, présentant la démarche et les propositions des élus, a été organisée le 19 avril 2017. Une cinquantaine d'habitants étaient présents.

Une consultation de la population a ensuite été organisée du 20 avril au 20 mai 2017. Les plans des voies nommées et la liste des nouvelles adresses proposées par les élus ont été soumis à l'avis des habitants. Une dizaine de demandes de modifications ou d'ajouts ont été notifiées dans le registre de consultation.

Le conseil municipal du 14 juin 2017 a étudié ces demandes et a répondu favorablement à beaucoup d'entre elles.

Durant l'été, les services de la Poste vont géolocaliser et référencer toutes les nouvelles adresses. Le cadastre, la Préfecture et les pompiers seront informés des nouvelles adresses.

Fin 2017 ou début 2018, chaque administré recevra sa nouvelle adresse, ainsi que la liste des démarches et les administrations à contacter pour le changement d'adresse. Nous pourrons vous assister dans toutes ces démarches.

La commune prendra en charge la fourniture et la pose des plaques de numérotation des maisons, en vous associant à cette opération.



Autres travaux communaux

“ Restauration du porche de l'entrée de la salle des fêtes

Le porche de la salle des fêtes, bâti dans les années 1990, a été restauré. Le lambris et les planches de rives ont été changés (travaux réalisés par l'entreprise Chalais Bois Menuiserie Escaliers Charpente, en début d'année, pour un coût de 1 200 € TTC).



Chasse aux œufs et inauguration de l'espace ludique le lundi 17 avril 2017

En ce lundi de Pâques et pour la troisième année, la municipalité de Rioux-Martin a organisé une chasse aux œufs, pour les enfants de la commune, dans les jardins de la mairie. Un apéritif pour petits et grands a clos cette matinée.

Une quinzaine d'enfants et leurs parents ont récolté une centaine d'œufs, cachés un peu partout dans les jardins.



Cette matinée a également été l'occasion de l'inauguration de l'espace jeux dans les jardins de la mairie. Les petits ont pu découvrir et essayer les différents éléments : tour avec toboggan, filet pour escalader, jeux à ressorts, tape-fesses... Un vrai succès !

Cette aire de jeux est très appréciée lors de la location de la salle des fêtes, elle est aussi utilisée très fréquemment par les familles de la commune et des environs. L'association des assistantes maternelles du canton (Bambino) y vient également de temps en temps.

Une petite maisonnette est venue compléter l'ensemble.



Rendez-vous aux jardins 2, 3 et 4 juin 2017

Les 2, 3 et 4 juin 2017, près de 2 200 parcs et jardins se sont ouverts à la promenade partout en France. Deux, sur notre commune, ont accueilli près de 150 visiteurs :

- Cairnhill, jardin ouvert uniquement pour cette manifestation « Rendez-vous aux jardins ».

Chez Bariot. Tél : 05 45 78 73 31. Site internet : www.jardin-cairnhill.tumblr.com. Créé par l'artiste Joss Burke, Cairnhill est un jardin paysager pittoresque et un refuge LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) mettant l'accent sur les plantes mellifères, mais également une exposition d'art contemporain.

- Les Jardins de la Lézardière, ouvert en juin et septembre sur rendez-vous.

Le Bourg, tél : 05 45 98 14 04 ou 06 28 27 55 04. Site internet : www.jardin-de-lalezardiere.moonfruit.fr. Ce jardin vivrier en permaculture et électroculture propose un jardin de curé avec ses carrés d'aromatiques rares et ses légumes oubliés, des recoins ombragés et des parties aux ambiances différentes.

Des hôtels à insectes

Depuis plusieurs années, les CM1/CM2 de l'école publique de Chalais participent à la manifestation Rendez-vous aux jardins. Avec l'accueil généreux du propriétaire, M. Yves-Michel Foucaud, ils proposent des réalisations effectuées à l'école, dans le cadre des divers apprentissages scolaires. Cette année, suite à une proposition d'Irène et Eric, les « jardiniers » qui embellissent la ville de Chalais, un projet de construction de nichoirs à insectes a été décidé. Les élèves de la classe de M. Raboisson se sont mis en chantier : choisir les modèles, réaliser les plans, étudier les 4 insectes ciblés pour l'occasion... Les élèves ont mis en application leurs



compétences en mathématiques et ont pour la plupart découvert l'utilisation des scies, marteaux et autres outils nécessaires. La première exposition a eu lieu dans le jardin de la Lézardière. Depuis, les hôtels sont observables dans les rues chalaisiennes.

5^e édition du repas de village le 25 juin 2017

Environ 50 convives, habitants de Rioux-Martin et amis, jeunes et moins jeunes, enfants du pays, étrangers, nouveaux arrivants se sont retrouvés le dimanche 25 juin pour la cinquième édition du repas de village, dans les jardins de la mairie. C'est un peu moins que l'an dernier, certainement à cause de la canicule, nos aînés ont préféré rester au frais chez eux.

La municipalité a allumé le four à pain la veille, installé tables et bancs, et offert l'apéritif. Chacun, venu avec une de ses spécialités culinaires (fouées, tartes salées, sucrées, quiches, cakes, salades, petits pains, viandes, gratins, fromages), froides, cuites ou à faire cuire dans le four à pain, a pu découvrir les spécialités de ses voisins.

Un buffet riche et copieux a ainsi été partagé par les habitants de Rioux-Martin.

L'après-midi s'est poursuivie avec des promenades en calèche avec l'association ATRAIT, divers jeux : mëlky, ping-pong et des échanges entre voisins



La commune remercie vivement tous les participants pour cette journée, placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur. Rendez-vous est pris pour l'an prochain !

Informations diverses

“ Les feux de plein air

Sont strictement INTERDITS toute l'année :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone urbaine ;
- Brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes) ;
- Lâcher de lanternes célestes ;
- Brûlage des pailles soumises à la PAC.

Sont AUTORISÉS selon la période et sous conditions :

- Brûlage des déchets verts ménagers, pour les communes en zone rurale, du 1/10 au 31/12 et du 1/03 au 31/5. Dérogation valable jusqu'au 1^{er} juin 2018.
- Brûlage des déchets verts issus des bassins d'eaux usées ou des travaux d'entretien de la ripisylve : du 01/11 au 30/04.

Sont AUTORISÉS sous conditions :

- Brûlage des résidus agricoles.
- Gestion forestière, écobouage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC.
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades.
- Feux d'artifice, feux festifs.

Les conditions pour faire brûler :

- Déclaration (formulaire adapté) et autorisation préalable du Maire (à demander à la mairie) ;
- Respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent).

Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal au 05.45.97.61.40. Détails sur www.charente.gouv.fr.

“ Ce qui change au 1^{er} juillet 2017

Allocations d'assurance chômage

Au 1^{er} juillet 2017, l'allocation minimale, la partie fixe de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et l'allocation minimale pour les allocataires effectuant une formation sont revalorisées de 0,65 %.

Tarifs des médecins spécialistes

Suite à la convention médicale de 2016, la prise en charge par un médecin spécialiste d'un patient adressé par son médecin traitant passe de 28 € à 30 €.

Liquidation unique des retraites

Les personnes ayant cotisé à plusieurs régimes de retraite dits « alignés » (régime général, salariés agricoles, RSI), peuvent bénéficier, à partir du 1^{er} juillet 2017, de la liquidation unique des pensions de retraite.

Diagnostics électricité et gaz pour les locations

En cas de location de biens immobiliers datant d'avant 1975, les propriétaires vont devoir fournir à leur locataire des diagnostics concernant à la fois l'état de l'installation électrique et de l'installation de gaz.

Conformité des plaques d'immatriculation des deux roues

Les véhicules à moteur à 2 ou 3 roues et les quadricycles à moteur non carrossés devront être équipés de plaques d'immatriculation uniformes.

L'association Un Autre Regard en Argentonne

Cette année, Un Autre Regard en Argentonne et Anes en Chemin ont décidé d'organiser ensemble la marche du Brin d'aillet.

Cette manifestation a rencontré un vif succès. En effet, 150 marcheurs ont parcouru les chemins de Rioux-Martin, accompagnés des petits ânes, ou en groupe, parfois sous une pluie battante.

Des jeunes bénévoles ont rejoint les rangs d'Un Autre Regard. Bienvenus! Et 132 repas ont été servis dans la bonne humeur!

Rendez-vous le 24 septembre, pour le concert gratuit d'Arpeggione dans l'église de Rioux-Martin.

En attendant, nous vous souhaitons un bel été.



L'association ATRAIT

Les objectifs de l'association d'initiation à l'attelage de loisir restent les mêmes:

✓ Meilleure reconnaissance de notre activité au niveau départemental en participant aux réunions et aux formations du Comité départemental du tourisme équestre de la Charente, en organisant des compétitions officielles,

en participant à des compétitions et à des randonnées, et en participant activement à la vie locale (Jumping de Chalais, fête d'Yviers, manifestations et randonnées communales),

✓ Poursuite de l'entretien et de l'amélioration de notre site et de nos prairies,

✓ Accueil des randonneurs équestres et proposition d'itinéraires,

✓ Poursuite du dressage de notre nouveau poney d'attelage Cognac.

Compétition de TREC le 21 mai 2017

Le dimanche 21 mai 2017, ATRAIT, en partenariat avec le Comité départemental du tourisme équestre de la Charente, a organisé une compétition de Technique de randonnée équestre de compétition, monté, épreuve du challenge départemental.

Une cinquantaine de cavaliers de Charente, Charente-Maritime, Gironde et Vienne ont participé à cette compétition: 11 équipes de 4 cavaliers et 5 individuels. Tout autant de bénévoles pour l'organisation: restauration,



juges, contrôleurs, sécurité, calculs... Merci aux nombreux bénévoles de l'ATRAIT et à nos amis de l'ASCAC, d'Un Autre Regard en Argenton, de PASS Sud Charente, Pas et Galop en Saintonge Boisée, famille, amis... Les cavaliers ont apprécié l'accueil, la restauration, la bonne ambiance, les nombreux chemins de la commune, les lots...

En termes de compétition, le parcours d'orientation du matin, 17 km sur nos chemins et sur les chemins de la commune d'Yviers, a été sélectif.

L'épreuve des allures (pas le plus rapide et galop le plus lent) a eu lieu avant le repas du midi, chez Moulin. Bénévoles et cavaliers se sont ensuite restaurés sous le préau.

A 14 h 30 début du PTV (Parcours en terrain varié): succession de 14 obstacles, dans les prés derrière la mairie: passage de sentier, conduite à une main, plan ascendant, fossé en main...

Résultats:

- Epreuve individuelle, c'est Jennifer Godinaud, des Ecuries Narolles (17), qui a remporté l'épreuve, Christian Riom, cavalier de l'ATRAIT est arrivé second,
- Epreuve en équipe, c'est l'équipe des « News Valoises »,

de la SHR des Valois (Charente) qui remporte l'épreuve. L'équipe locale d'ATRAIT arrive seconde.

La remise des prix a eu lieu en présence de Gaël Pannetier, maire, et de Joël Boniface, conseiller départemental suppléant de la Charente.

Autres manifestations et prévisions 2^e semestre 2017

- **Dimanche 23 avril 2017**: organisation d'une randonnée attelée et montée avec nos amis d'Attel Balade à Saint-Félix.
- **Dimanche 25 juin 2017**: promenades en calèche lors du repas de village dans les jardins et autour du bourg,
- **Du 6 au 8 août 2017**: baptêmes en calèche et remise des prix, lors du Jumping du Sud Charente à Chalais, organisé par l'ASCAC.
- **Septembre 2017**: participation à « Charmant à Cheval »: randonnées et participation aux compétitions de TREC monté et attelé.
- **Mi-décembre 2017**: participation au Noël des enfants de la commune de Rioux-Martin. Promenade des enfants, en compagnie du Père Noël.



Autres manifestations locales

- **Troc aux plantes**, organisé le samedi 6 mai après-midi, sur la halte aux randonneurs, par la Société d'Horticulture de la Charente et son membre actif de la commune, Yves-Michel Foucaud. Un véritable succès!
- L'association « Les Amis des tracteurs de Parcou » a organisé le dimanche 4 juin 2017 sa huitième manifes-



tation: une randonnée d'anciens tracteurs agricoles datant des années 1950 à 1980. Une centaine de conducteurs de 15 à 83 ans ont parcouru une quarantaine de kilomètres et sont passés dans huit communes du Sud Charente. Plusieurs escales étaient prévues afin de montrer les techniques du travail avec ces vieux engins et rappeler de bons souvenirs aux anciens agriculteurs. La dernière escale était à Rioux-Martin, les conseillers municipaux ont offert aux participants le « mijot » charentais.

- **Randonnée semi-nocturne**, organisée le 21 juillet 2017 par le Saint Hubert Club Chalaisien. Cette manifestation a de nouveau battu un record de participation: près de 700 personnes sont venues découvrir les chemins de Rioux-Martin et d'Yviers, avec des escales dînatoires. Une belle réussite!

Le chantier d'insertion PASS Sud Charente



■ Bilan du 1^{er} semestre 2017 et perspectives pour l'année

Malgré quelques difficultés de recrutement et l'absence de l'encadrant technique, le chantier d'insertion poursuit sa route.

En effet, depuis quelques mois, l'association peine à trouver des bénéficiaires du RSA résidant en Charente pour venir travailler dans le domaine des espaces verts. C'est une difficulté que rencontrent tous les chantiers d'insertion du Sud Charente. Afin de pallier les absences dues au manque de personnel, le chantier a souhaité valoriser les personnes déjà salariées au sein du chantier

en augmentant leurs heures de travail. Ils passent de 24 h hebdomadaires à 28 h pour certains et 32 h pour d'autres.

De plus le chantier a dû faire face au départ provisoire de son encadrant technique pour des soucis de santé, il a fallu donc recruter au plus vite un remplaçant à Alban Lucas. Et c'est M. Laurent Blanchard qui se charge aujourd'hui d'encadrer l'équipe, pendant l'arrêt maladie de M. Lucas.

Malgré ces quelques difficultés, le chantier poursuit ses objectifs d'accompagnement et de formation.

“ Formations pour le 1^{er} trimestre 2017

- ✓ 2 salariés ont eu l'opportunité de se perfectionner dans l'abattage d'arbres.
- ✓ 2 salariés ont bénéficié de la formation permis BE.
- ✓ 1 salarié est actuellement en train de se former au permis poids-lourds.
- ✓ 6 salariés ont bénéficié de la formation CACES 8.

“ Périodes de mise en situation professionnelle

- ✓ 1 salariée dans une association de jardins partagés.
- ✓ 1 salariée dans un restaurant.

Au-delà des formations individuelles qui interviennent en cohérence avec leur projet professionnel, l'accompagnatrice socioprofessionnelle du chantier leur permet, grâce à des partenariats forts tels que la MSA, de pouvoir bénéficier d'interventions de professionnels sur des thématiques qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne, avec difficulté parfois.

“ Interventions collectives

- ✓ Intervention de l'Espace Numérique Sud Charente pour 10 séances.
- ✓ Intervention de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie.

■ Perspectives pour le 2^e semestre

“ Achat de matériel électrique

Le projet d'achat de matériel électrique devrait se concrétiser courant l'automne 2017. Pour cela, l'association a souhaité faire appel à l'État, à la Région et à l'Europe avec une part d'autofinancement.

Pour rappel, les objectifs de ce projet sont :

Améliorer les conditions de travail liées au confort acoustique du matériel électrique.

Développer l'accessibilité et **faciliter** l'intégration du public féminin sur le chantier, avec du matériel plus léger.

Promouvoir une politique de développement durable au sein de la structure.

Respecter l'environnement dans le cadre de l'entretien des espaces verts, forestiers et l'entretien des cours d'eau et milieux naturels.

Diminuer les coûts de carburant et lubrifiant.

Diminuer la pénibilité au travail et les troubles musculo-squelettiques.

Améliorer la rentabilité du chantier et l'autonomie financière de celui-ci.



“ Les futures interventions collectives

La MSA revient courant octobre 2017 pour une intervention autour du budget.

Le Bilan santé va être reconduit sur le dernier trimestre 2017 avec l'intervention d'une diététicienne. Le partenariat avec la MSA reste inchangé et réitérera ses actions pour l'année 2018.

“ Poursuite des formations en faveur des salariés

Les actions de formation se poursuivront pour toute l'équipe du chantier d'insertion et notamment une session de formation pour la maintenance du petit matériel d'entretien des espaces verts est prévue fin 2017.

Rioux-Martin au XIX^e siècle : une population qui bouge beaucoup, mais jamais loin

En étudiant les recensements successifs de la commune durant la deuxième moitié du XIX^e siècle¹, on s'aperçoit que, si certaines familles demeurent longtemps au même endroit, d'autres sont en constant déménagement. J'ai choisi de le montrer à partir d'un lieu-dit, la Feuilleterie.

Elle appartient au milieu du XIX^e siècle à la famille Bourdier et c'est pour l'époque une très grande propriété. Jean Michel Bourdier (1753-1832) s'y installe, sans doute au début du XIX^e siècle. Son père était notaire à La Lande, Jean Michel prend sa suite et meurt à la Feuilleterie à l'âge de 78 ans. Le dernier de ses quatre enfants, Jean Nicolas, reprendra le flambeau du notariat, mais à nouveau à La Lande et il sera maire de Rioux-Martin depuis environ 1800 jusqu'en 1845. Le troisième enfant, Marie Anne, qui épouse Jean Bourdier Lanauve, demeure à La Feuilleterie jusqu'en 1861, année de son décès. Le petit-fils de cette dernière, Alcide, y naît en 1831; il épousera une fille de Limoges (il était plutôt rare à l'époque d'aller chercher aussi loin une épouse) et ils auront quatre enfants. On les retrouve au même lieu jusqu'en 1872, mais ils ne sont plus ensuite sur Rioux-Martin. Assez grande stabilité donc d'une famille qui habite ce lieu sur plusieurs générations.

En 1841 habitent également à la Feuilleterie Ignace Barlaam et son épouse Marie Anne Manon, ainsi qu'un enfant de l'hospice. Ils ne sont plus à Rioux-Martin en 1846, mais leurs deux derniers enfants naissent à la Feuilleterie en 1850 et 1851. On les retrouve en 1861 à Bodinot. En 1868 puis en 1873, ils habitent tout près, à la Gautrie (La Genétouze). Voilà donc une famille qui habite à la Feuilleterie en 1841, disparaît après de Rioux-Martin, revient à la Feuilleterie à partir de 1850, s'installe ensuite à Bodinot où on la trouve en 1861, va (ou revient?) à la Gautrie, au moins de 1868 à 1873.

Toujours à la Feuilleterie en 1841: les Poinaud et leurs six enfants. Jean Poinaud (1793-1856) et son épouse Elisabeth Blandeau, tous les deux nés à Rioux-Martin, n'y restent pas longtemps puisqu'on les retrouve en 1846 à Lusseau, où cette famille restera jusqu'à aujourd'hui (Lusseau appartient toujours à un descendant).

Elle est remplacée à la Feuilleterie en 1846 par Jean Lubert, sa femme Marie Moreau et leurs sept enfants; cette famille arrive d'une autre commune et on ne les retrouve plus à Rioux-Martin en 1861.

En 1861, c'est Pierre Jude (1806-1891) et Marie Bouchaud qui occupent la Feuilleterie, avec leurs trois enfants. Ils ne viennent pas de loin... ils habitaient Bodinot en 1841 et 1846, et y retourneront ensuite, avec fils, bru et petite-fille.

En 1872, une autre famille prend place à la Feuilleterie: Pierre Ardouin (un neveu de Marie Bouchaud) et Jeanne Cadusseau, avec leur fille Marie. Pierre est né en 1836 à Bodinot (sa mère décédant le lendemain) mais en 1861 il n'habite plus à Rioux-Martin. On les retrouve à Bodinot en 1876.

En 1876, les Bourdier n'habitent plus à La Feuilleterie: le couple Jean Labineau et Jeanne Danière y réside. Les frères et sœurs de Jean sont tous venus d'Yviers à Rioux-Martin: l'aîné, également Jean, a épousé Jeanne Mauget et ils sont au Bourg; Julie a épousé Jean Versaveau et ils sont à la Lande; un troisième ne s'est pas marié et il décède à la Faurie. Enfin Jean, le dernier, épouse Jeanne Danière en 1846, et ils habitent donc à la Feuilleterie en 1876, avec leur fils. Leur arrivée à Rioux-Martin est récente, mais leurs enfants habitent déjà dans la commune: leur fille aînée, Marie, à la Basse Lande, avec son mari Pierre Moreau dit Fontaine, scieur de long; la seconde fille, Marie, à Millevents (La Genétouze), avec son mari Jean Bouchaud. Leur troisième enfant, Jean, a épousé Virginie Jude en 1875 et ils habitent en 1876 à la Moyenne Lande.

En 1881, les deux parents Jean Labineau et Jeanne Danière s'installent à proximité immédiate, chez Moquet, où ils resteront au moins dix ans. Ils ne figurent plus à Rioux-Martin en 1896, mais en 1901 ils sont à nouveau à la Feuilleterie chez leur fille.

Et à la Feuilleterie, en 1881? Ce sont deux des enfants de Jean Labineau et Jeanne Danière qui s'y sont installés, avec leurs familles respectives: Jean et Virginie Jude d'une part, qui étaient cinq ans avant à la Basse Lande; Marie et Jean Bouchaud (sans lien de parenté, avec les Bouchaud évoqués plus haut) et qui arrivent de Millevents.

Cinq ans plus tard, en 1886, Jean Labineau et sa femme Virginie Jude sont partis et arrive sa sœur Marie,

épouse de Pierre Moreau dit Fontaine, jusque-là à la Basse Lande.

La famille de Jean Bouchaud et Marie Labineau va rester à la Feuilleterie jusqu'en 1906. Ils ont sept garçons, et l'avant-dernier, Pierre dit Alex, s'établit chez Moquet avec son épouse, Léonie Gouzil.

Famille Bourdier entre le début du XIX^e siècle et 1870, Barlaam et Poinaud en 1841, Lubert en 1846, Jude en 1861, Ardouin en 1872, Labineau enfin en 1876; cette dernière famille y restera au moins jusqu'en 1906. On le voit, si certaines familles restent assez stables, on constate pour la plupart une très grande mobilité, au sein cependant d'un périmètre assez réduit.

Xavier NAU

1. Ces recensements ont lieu tous les cinq ans. On peut les consulter sur le site internet des archives départementales de la Charente, pour les années 1841 à 1911, avec quelques lacunes.

Modification des demandes de carte d'identité

Depuis le 15 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité (CNI) doivent être déposées auprès de l'une des 19 communes de Charente équipées d'un dispositif de prise d'empreintes digitales.

Il y a deux communes dans le Sud Charente :

- **BARBEZIEUX :** demande de CNI et de passeport sur rendez-vous uniquement : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h 30. Remises effectuées sans RDV du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h 30, 26 rue Marcel-Jambon, 16300 Barbezieux-Saint-Hilaire, contact@mairie-barbezieux.fr, tél : 05 45 78 20 22.

- **MONTMOREAU-SAINT-CYBARD :** demande de CNI et passeport, sur rendez-vous uniquement : du lundi au jeudi de 9 h à 17 h sans interruption ; le vendredi de 9 h à 16 h 30, 29 av. de l'Aquitaine 16190 Montmoreau-Saint-Cybard, mairie@montmoreau.fr, 05 45 60 33 19.

La mairie transmettra la demande de CNI vers un Centre d'Expertise et de Ressources Titres, pour instruction et pour lancer sa fabrication.

La numérisation facilite le renouvellement de votre carte nationale d'identité, et permet de mieux vous protéger contre l'usurpation de votre identité, notamment en cas de perte ou de vol du titre.

La carte sera ensuite à retirer auprès de la mairie où l'usager aura déposé son dossier.

Un nouveau service : la « pré-demande en ligne » de la carte d'identité

- ✓ L'usager remplit en ligne sa pré-demande de CNI.
- ✓ Il n'a pas à remplir de formulaire papier à la mairie.
- ✓ Un numéro de pré-demande lui est attribué, qu'il doit noter ou imprimer.
- ✓ Ce numéro permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pour effectuer une pré-demande, il faut créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Attention : la pré-demande de CNI ne dispense pas l'usager de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

La Préfecture rappelle :

- ✓ qu'il est toujours possible de faire une demande de carte d'identité à l'aide d'un formulaire CERFA papier ;

- ✓ que les demandes de passeports biométriques et de cartes d'identité peuvent être traitées dans toutes les mairies équipées d'un dispositif de recueil ;
- ✓ qu'il faut anticiper les demandes pour éviter les périodes de pointe liées aux départs en vacances durant lesquelles les délais de délivrance peuvent s'allonger ;
- ✓ que les parents d'enfants qui partent en voyage scolaire ou qui passent un examen (brevet des écoles, BEP, CAP, baccalauréat) sont invités à tenir compte de ces délais.

Par ailleurs, il est rappelé que tout **déplacement ou séjour dans un pays de l'Union européenne nécessite une carte nationale d'identité en cours de validité.**

Les personnes qui achètent des voyages sur Internet avec une date de départ proche doivent, préalablement à cet achat, s'assurer qu'elles détiennent le titre de séjour requis pour leur déplacement, ce motif n'ouvrant pas droit à la délivrance d'un passeport en urgence.

La carte nationale d'identité (CNI) est un document gratuit délivré par l'Etat français permettant d'identifier la personne qui en est détentrice.

- La détention d'une carte d'identité n'est pas obligatoire.
- Elle est délivrée à toute personne qui en fait la demande à condition de pouvoir prouver sa nationalité française.
- Il n'y a aucune condition d'âge pour être titulaire d'une CNI.

Coût : La carte nationale d'identité est gratuite. Si vous ne pouvez pas présenter votre ancienne carte, il s'agira d'une procédure différente (perte ou vol) et payante : 25 € en timbre fiscal.

Délai d'obtention : Variable selon la période de l'année : le pic d'activité se situe entre mars et août. Pour connaître le suivi de votre demande, vous pouvez vous adresser auprès de votre mairie de dépôt.

Durée de validité : 15 ans. Elle est de 10 ans pour les mineurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont prolongées de 5 ans (10+5). La prolongation de la durée de validité est automatique et ne nécessite aucune démarche.

La date de validité inscrite sur le titre n'a pas besoin d'être modifiée pour que la validité de la CNI soit prolongée de 5 ans.

